

garderies, APEMS et accueil familial à Lausanne: les parents paieront un peu plus dès le 1^{er} mai 2012

Les parents qui placent leurs enfants dans une garderie, en APEMS ou chez une accueillante en milieu familial du Réseau-L verront leur facture augmenter de 5% dès le 1^{er} mai 2012. Un courrier vient de leur être adressé. Le prix plancher pour un enfant placé à plein temps dans une garderie passera quant à lui de 103 à 250 francs par mois. Ces nouveaux tarifs restent néanmoins parmi les plus avantageux du Canton. Ils permettront à la Municipalité de poursuivre son développement en matière d'accueil de jour.

Le service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) vient d'adresser un courrier à près de 6'000 familles lausannoises. Il les informe de la décision municipale de modifier le coût des prestations facturées aux parents des enfants qui fréquentent les institutions membres du réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L). Dès le 1^{er} mai 2012, le tarif minimum payé par les parents, pour une prestation d'accueil à plein temps de type préscolaire, sera fixé à 250 francs par mois, situations extrêmes réservées (actuellement 103 francs). Les tarifs en vigueur pour les prestations préscolaires et parascolaires seront quant à eux augmentés de 5% (adaptation à l'indice des prix à la consommation incluse).

Ces augmentations s'inscrivent dans une démarche qui vise à atteindre, à terme, 25% de la part du coût global des prestations facturées aux parents (contre 21% actuellement). Il est à noter qu'au niveau cantonal, la part des parents dépasse en moyenne les 35% pour des prestations similaires. En comparaison avec les 27 autres réseaux du Canton de Vaud, les tarifs qui seront pratiqués restent parmi les plus avantageux, comme le montre un tableau comparatif tiré d'une étude effectuée en 2010 par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

Une participation accrue des parents permettra à la Ville de renforcer son offre en matière d'accueil de jour des enfants. La demande est encore aujourd'hui très vive et il ne semble pas démesuré, aux yeux de l'exécutif lausannois, de faire participer les parents au quart du coût global des prestations. En précisant bien sûr qu'il s'agit d'une moyenne, le coût facturé aux parents étant progressif, selon les revenus du ménage. Dès le 1^{er} mai, la fourchette se situera ainsi, pour un plein temps en garderie, entre Fr. 250.- pour les plus modestes et Fr. 2'400.- pour les plus aisés. Le revenu supplémentaire produit par ces augmentations sera entièrement affecté à la création de nouvelles places en garderie.

Le bureau d'information aux parents étend ses heures d'ouverture

Constatant une augmentation du nombre de personnes qui se rendent au Bureau d'information aux parents, place Chauderon 9, le service d'accueil de jour de l'enfance a décidé d'améliorer ses prestations aux parents qui souhaitent obtenir des renseignements ou une place d'accueil. Depuis le 1^{er} février, la réception est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Augmentation du tarif horaire des accueillantes en milieu familial

Mettant à profit une augmentation de la subvention de la FAJE pour l'accueil familial, la Municipalité a décidé de reporter cette somme sur le salaire horaire des accueillantes en milieu familial, ex « mamans de jour » et passer de Fr. 5.50 à 5.60 par heure de garde et par enfant accueilli.

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale

Informations complémentaires sur www.lausanne.ch/saje

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, tél. 021 315 62 00
- Jean-Claude Seiler, chef du service d'accueil de l'enfance, tél. 021 315 68 10

Lausanne, le 17 février 2012



Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch